Nations Unies S/2020/188

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 mars 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que la Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité en mars, organisera un débat le mardi 24 mars 2020, sur le thème « Opérations de maintien de la paix : renforcer davantage les capacités, la sûreté et la sécurité ». Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une note de cadrage pour l'information des États Membres qui souhaiteront participer à ce débat (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) M. **Zhang** Jun

20-03652 (F) 090320 110320

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 5 mars 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et chinois]

Note de cadrage concernant le débat public du Conseil de sécurité qui se tiendra le 24 mars 2020 sur les opérations de maintien de la paix

1. Contexte

Assurant la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, la Chine lance un débat sur le thème « Les opérations de maintien de la paix : renforcer davantage les capacités, la sûreté et la sécurité ».

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été créées pour répondre aux besoins de notre époque et évoluent en fonction de ces besoins. Ces 72 dernières années, le maintien de la paix, grand outil de maintien de la paix et de la sécurité internationales, joue un grand rôle dans l'avancement des solutions politiques aux problèmes dans les zones de tension. Plus de 95 000 soldats de la paix sont actuellement en service dans 13 zones de mission à travers le monde. Au cours des 20 dernières années, l'ampleur et l'intensité des conflits ont considérablement changé et le maintien de la paix n'a cessé de s'améliorer en tenant compte de l'évolution de la situation. Toutefois, les obstacles aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont plus nombreux et le besoin de renforcer les capacités se fait de plus en plus sentir. Les facteurs de sécurité traditionnels et non traditionnels font peser de graves menaces sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Depuis 2013, 257 soldats de la paix ont été tués lors d'attaques ciblées et les pertes de vies humaines dues, notamment, à des maladies et à des accidents de la route ne sont pas rares. Aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix connaissent deux défis majeurs : le renforcement des capacités et la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Le renforcement des capacités est nécessaire si l'on veut améliorer les résultats des opérations de maintien de la paix et il est indispensable à la sécurité des soldats de la paix. Les systèmes et les normes de formation, l'allocation d'équipements et de ressources, les dispositifs médicaux et de sauvetage et l'évaluation minutieuse des résultats sont autant de facteurs importants qui influent sur le renforcement des capacités. Le renforcement des capacités des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police joue un rôle déterminant pour l'ensemble du processus de réforme des opérations de maintien de la paix, car il influe sur l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Le renforcement des capacités a une incidence sur les résultats des opérations de maintien de la paix, la sécurité et la sûreté du personnel et les solutions politiques aux problèmes dans les zones de tension ; il est donc essentiel à l'amélioration des opérations de maintien de la paix.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions portant sur les moyens de renforcer les capacités de maintien de la paix. Dans la résolution 2272 (2016), le Conseil précise les règles de discipline pour les soldats de la paix. Dans la résolution 2378 (2017), il souligne la nécessité de renforcer les partenariats, d'améliorer la planification des missions ainsi que les mécanismes de formation et le renforcement des capacités. Dans la résolution 2436 (2018), il se félicite de la volonté des États Membres d'apporter leur soutien aux activités de formation et de renforcement des capacités au service du maintien de la paix. Dans la résolution 2447 (2018), il réaffirme le soutien accordé aux activités de la police de maintien de la paix et formule des demandes à cet égard.

La sûreté et la sécurité des soldats de la paix est une priorité de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général. L'expérience montre que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix seraient en jeu en l'absence de normes de déploiement uniformes. Des troupes bien entraînées et bien équipées sont capables de remplir leur mandat plus efficacement, avec moins de pertes. Par conséquent, le renforcement de la formation en matière de sûreté et de sécurité, l'amélioration des équipements et la garantie de ressources adéquates pour les soldats de la paix sont d'une importance vitale pour assurer la sécurité de ces derniers. Le traitement des blessures, les secours d'urgence et l'évacuation médicale sont également importants.

Le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont fait des efforts considérables dans ce domaine. En décembre 2017, avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz a publié son rapport intitulé « Improving Security of United Nations Peacekeepers : we need to change the way we are doing business » (également connu sous le nom de « rapport Santos Cruz »), dans lequel certaines mesures ont été proposées. Sur la base de ce rapport, le Secrétaire général a publié un plan d'action en janvier 2018, suivi de versions révisées, proposant diverses solutions pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. En 2019 et 2020, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a fait de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix un thème clé de son rapport et a formulé des recommandations. Le 24 février 2020, lors d'une manifestation parallèle sur le renforcement des capacités de maintien de la paix, parrainé par la Chine, l'Indonésie, le Maroc et le Pakistan, les États Membres ont examiné les moyens d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, débat qui a été très utile. Le consensus doit se traduire en actes. Garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix est la responsabilité commune de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, du Secrétariat, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des contributeurs financiers et des États hôtes. Le Conseil de sécurité devrait formuler des mandats clairs et réalisables en fonction de la situation réelle sur le terrain. Le Secrétariat devrait renforcer l'appui opérationnel et logistique. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent veiller à ce que le personnel soit bien formé. Les contributeurs financiers doivent fournir les ressources nécessaires aux soldats de la paix dans l'exercice de leurs fonctions. Les États hôtes doivent veiller à ce que le public comprenne et soutienne les opérations de maintien de la paix et traduire en justice les responsables des attaques contre les soldats de la paix.

2. Objectif

L'objectif de ce débat est de créer une plateforme de dialogue entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour qu'ils examinent le renforcement des capacités de maintien de la paix et la sûreté et la sécurité des soldats de la paix ; trouvent des solutions aux principaux problèmes et défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix ; et encouragent davantage la participation de la communauté internationale sous forme d'aide aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour qu'ils améliorent leurs capacités de déploiement et d'opération, étendent les effets positifs des opérations de maintien de la paix, améliorent la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et promeuvent la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

3. Questions clés

Les participants voudront peut-être examiner les questions clés suivantes :

1) L'année 2020 marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et le maintien de la paix est à un tournant. Les États Membres, ensemble, sont responsables au premier chef d'améliorer les opérations de maintien de la paix, compte tenu de la nouvelle situation et des nouveaux défis. Quelles mesures le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les contributeurs financiers et les États hôtes devraient-ils prendre pour mieux renforcer les capacités ?

2) Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police apportent un grand appui au maintien de la paix. Comment les États Membres pourraient-ils les aider à améliorer leurs capacités en termes de formation, d'équipement et de ressources ?

3) Étant donné la complexité des situations sur le terrain, les soldats des opérations de maintien de la paix telles que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) servent dans des environnements dangereux et sont confrontés à de graves problèmes de sécurité. Comment le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les contributeurs financiers et les États hôtes pourraient-ils relever les défis pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et l'efficacité du maintien de la paix ?

4) La formation est un moyen efficace de renforcer les capacités et d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel. Comment l'ONU et son Conseil de sécurité pourraient-ils améliorer le système de formation afin de mieux former les soldats de la paix ?

5) L'établissement de normes de déploiement uniformes est important pour améliorer le renforcement des capacités et assurer la sécurité et la sûreté des soldats de la paix. Quelles normes le Secrétariat pourrait-il introduire et quelles mesures devrait-il prendre à cette fin ?

4. Modalités

La réunion prendra la forme d'un débat public, auquel les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police sont invités à participer. Elle se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, le 24 mars, à 10 heures, et sera présidée par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel présenteront des exposés. Un document final sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix sera adopté.